



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Mineurs non accompagnés

**TU AS MOINS DE 18 ANS,
TU AS FUI TON PAYS D'ORIGINE
ET TU ES SEUL EN FRANCE.**

Si tu as fui
un danger dans
ton pays d'origine,
**tu peux demander
l'asile en France.**

La demande d'asile
doit être faite
à la Préfecture.

Si tu obtiens l'asile,
et que tu as plus
de 16 ans,
un titre de séjour
te sera délivré.



Pour plus d'informations
sur l'asile pour les MNA en France

